

LE ROUBAIX

RIEL & COMMERCIAL DU NORD

Publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSÉRATIONS:
Annonces : la ligne . . . 25 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

peut-être comprendraient-ils un jour ou l'autre que, dans les pays comme dans le Parlement, dans les chaires de nos écoles comme sur les bancs de la Chambre, la liberté qu'on ôte à la droite peut, par un égal service, être ôtée à la gauche et lui manquer à une heure de nécessité.

Les radicaux auraient pu et dû, il y a longtemps déjà, sentir que le droit parlementaire est vraiment un droit commun, qu'il leur fallait garder intact pour tous les usages, de la liberté, au profit de la droite comme au profit de la gauche. Car quelles atteintes le droit parlementaire n'a-t-il pas subies déjà sous ce régime nouveau de M. Gambetta ! L'assemblée nationale s'était fait, pour l'ordre de ses délibérations, un règlement suffisamment sévère, que la gauche même, dans ses moments de tumulte, jugeait trop rigoureux. M. Gambetta, devenu président, l'a jugé trop libéral. A sa prière, la Chambre a changé ce règlement en une sorte de code draconien que M. Gambetta applique soit comme un sourd, soit comme un aveugle, avec un absolutisme furieux que M. Godolle connaît bien et que M. Georges Périn commence à connaître. Jadis, dans la commission annuelle qui prépare le budget la majorité laissait toujours à la minorité sa part de représentation ; ce droit d'examen et de contrôle, si équitable en soi et si nécessaire dans l'administration de la fortune publique, a été complètement supprimé.

Il a fallu la séance d'hier pour ouvrir les yeux; aussi, depuis vingt-quatre heures sont-ils dans un effarlement indicible. C'est ce que des conférences chez M. de Freycinet, et chez M. Gambetta. Comme, d'un autre côté, les différents groupes délibèrent sur la situation, l'article 9 paraît plus redoutable que jamais, soit pour le maintien du cabinet, soit au point de vue de l'homogénéité de la majorité. Rester dans l'incertitude jusqu'à mardi déplaît aux impatients des gauches avancées qui craignent, non sans raison, que M. Gambetta et le ministère ne profitent du délai pour rallier les hésitants des gauches et sortir d'embarras; ils voudraient donc que l'affaire se dénouât dès aujourd'hui. L'occasion est si belle pour renverser le cabinet, qu'on ne saurait la laisser échapper.

En attendant, le moniteur de l'opportuniste suggère, ce matin, à la Commission un mode de transaction qui n'est pas sans avoir quelque chance d'être accepté. Il s'agirait de laisser le commissaire de police dans la salle et non sur l'estrade, de la sorte, ajoute le journal de M. Gambetta « le service de surveillance se ferait bien mieux avec moins d'apparat. Personne, dans la majorité, n'a intérêt à laisser croire qu'un commissaire en écharpe peut seul maintenir l'ordre des discussions et personne ne veut que des attaques délictueuses contre la République restent impunies. »

Si la République française s'exprime ainsi, c'est qu'il lui paraît impossible, comme à tout le monde, du reste, que le ministère recule après s'être engagé comme il l'a fait hier; et que l'expédition proposée est, en réalité, le seul terrain où un accord soit praticable.

Après cela, la Commission peut proposer le rejet pur et simple de l'article 9, mais alors, surtout si la vote n'a lieu que mardi, il n'y a pas à désespérer pour le Cabinet, la majorité bien stylée devant lui donner raison. Il suffit, en effet, de réfléchir un peu, quand on appartient à la majorité et qu'on n'a pas pour seul objectif, comme M. Clémenceau et ses amis, d'obliger M. Gambetta à prendre le pouvoir, pour comprendre qu'une crise ministérielle éclatant en ce moment, non seulement serait préjudiciable à tous les projets de réforme qui touchent à l'enseignement, à la presse, à la magistrature, à l'armée, projets qui doivent recommander les gauches au suffrage universel pour assurer leur réélection en 1881, mais qu'à la veille du scrutin pour le renouvellement des assemblées départementales, elle porterait un coup funeste au régime actuel. Ce serait, en quinze mois, la troisième preuve de leur impuissance à gouverner fournie par les républicains. C'est pourquoi on croit généralement dans le public que l'affaire s'arrangera.

C'est égal ! L'alerte a été trop forte, et les rancunes contre M. Gambetta ont trop vives parmi les gauches avancées pour qu'on ne doive pas considérer comme plus fragile que jamais l'existence du Cabinet. Celui-ci aura, du reste, trois étapes essentiellement critiques à franchir d'ici à quelques semaines, étapes où il peut fort bien laisser ses os. C'est d'abord la manifestation communard du 23 mai, c'est ensuite le débat sur la validation de Blanqui, c'est enfin l'interpellation de M. Langlé renvoyée à un mois, mais

base fait preuve. En revanche, on est fort mécontent pour ne pas dire furieux contre un de vos confrères républicains de Lille qui a donné, paraît-il, des nouvelles fort exagérées des événements d'Armentières. J'entends parler de poursuites mais je n'y crois pas — et pour cause.

Leurs préoccupations locales actuelles ne sauraient absolument désintéresser vos lecteurs de la situation gouvernementale qui est toujours assez mauvaise.

Sans M. Gambetta, le cabinet était mis, hier, en minorité, à propos de l'article 9 relatif à la présence des commissaires de police dans les réunions publiques. Je n'insisterai pas sur la confusion, sur les tiraillements entre le cabinet et la majorité mis en lumière par ce débat, ce serait revenir sur des débats et des jugements qui figurent dans tous les journaux. Les officieux eux-mêmes sont forcés de convenir que le Cabinet a fait preuve de la plus insigne faiblesse, que la majorité a manqué à tous ses devoirs de majorité de gouvernement, et que l'intervention de M. de Freycinet a été aussi maladroite qu'inopportune. C'était avant-hier et non hier, et à propos de l'article 10, que le président du Conseil aurait dû prendre la parole; mais ni lui, ni ses collègues, n'avaient rien prévu et jusqu'au dernier moment, il semblait que le projet sur le droit de réunion leur fût complètement indifférent.

La commission sénatoriale chargée d'examiner la proposition de M. Baragnon, après avoir pris connaissance de la résolution itérative du conseil d'Etat touchant l'interdiction du concours à l'auditorat aux candidats diplômés par les jurys mixtes, semble disposée à contester au Conseil d'Etat le droit de règlement de concours, droit qui n'appartiendrait qu'au ministre, le Conseil n'ayant dans l'espèce que voix consultative. Demain, la commission formulera sa résolution sur ce point.

La Bourse a été agitée un moment par les nouvelles transmises de Roubaix et annonçant que la grève y avait pris un caractère des plus aigus. Les scènes tumultueuses qui se sont produites inquiètent les hommes d'affaires. Cependant, la situation de la place et la bonne tenue des marchés étrangers ont maintenu les cours, qui se sont même améliorés de quelques centimes pour nos rentes. Après avoir ouvert à 118.75, le 5 0/0 s'est avancé à 118.85. Le 3 0/0 s'est traité de 85.30 à 85.40 et l'amortissable de 86.90 à 87 fr. On a coté la Banque de Paris, 1015, puis 1022.50. Le 5 0/0 italien fait 85.25 après 85.10 et le florin autrichien or se maintient aux environs de 75.25. Le 3 0/0 clôture à 85.35 (hausse 12 cent.); l'amortissable à 86.92 (hausse 15 cent.); le 5 0/0 à 118.80 (hausse 7 cent.).

Les pourparlers, les manœuvres et contre-manœuvres se succèdent dans les couloirs parlementaires avec une rapidité et des changements de physionomie qu'un chroniqueur exact a grand peine à suivre. Il s'agit plus que jamais de démêler la question si embrouillée de la présence et des pouvoirs des commissaires de police, dans le sein des réunions publiques.

La commission du droit de réunion avait tenu séance à midi. M. Lepère, déférant à l'invitation de la réunion, lui déclarait qu'il ne pouvait faire connaître encore les décisions du gouvernement, le conseil des ministres ne s'étant pas réuni ce matin et ne devant siéger que demain. Il ne pourrait donc faire de communication à la commission que mardi prochain. Aussitôt la commission a délibéré sous l'empire d'une vive irritation.

Son rapporteur, l'éternel M. Giraud, a déclaré que puisque le Gouvernement ajournait le débat, c'était aux vrais amis de la liberté d'avoir une volonté et de passer outre, en laissant de côté l'article 9 soutenu par M. Lepère. En conséquence, après un assez long débat, la commission a décidé qu'elle ne reprendrait pas l'amendement Marcou et qu'elle proposerait une disposition portant que les maires continueront tout simplement à exercer dans les lieux publics les droits de surveillance et de police qu'ils tiennent des lois existantes. Cela fait, M. Giraud s'est rendu chez M. Lepère et lui a fait connaître cette résolution. M. Lepère, qui avait eu une longue entrevue avec M. Gambetta, s'est concerté alors avec ses collègues qui se sont réunis en conseil extraordinaire.

Il devenait évident dès lors que le Gouvernement voyait la situation critique qu'il s'était faite et la nécessité de prendre une décision prompte. M. Leblanc mandé par M. de Freycinet, a convoqué immédiatement la commission du droit de réunion pour une nouvelle séance, à la suite de laquelle il a été convenu qu'on demanderait à la

ment de commander
Il règne en ce moment en Albanie une très-vive agitation. Les tribus albanaises paraissent essayer d'organiser un gouvernement autonome, avec un chef national placé sous la suzeraineté du sultan. D'après d'autres informations, le mouvement insurrectionnel serait fomenté par l'Italie, et il faudrait s'attendre à voir se renouveler les incidents qui ont suivi la guerre de l'Herzégovine. Ce serait la réouver-